

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe

- Session 2016 -

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques constituent un cadre d'emplois de catégorie B au sens de l'article 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce cadre d'emplois comprend les grades suivants :

- assistant de conservation,
- **assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,**
- assistant de conservation principal de 1^{ère} classe.

Les titulaires des grades d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe et d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe ont vocation à occuper des emplois qui correspondent à un niveau particulier d'expertise. Ils participent à la conception, au développement et à la mise en œuvre des projets culturels du service ou de l'établissement. Ils peuvent diriger des services ou des établissements lorsque la direction de ces derniers par un agent de catégorie A n'apparaît pas nécessaire. Dans les services ou établissements dirigés par des personnels de catégorie A, ils ont vocation à être adjoints au responsable du service ou de l'établissement et à participer à des activités de coordination (décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques).

Trois concours distincts d'accès au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe peuvent être organisés :

- **un concours externe** sur titres avec épreuves, pour au moins 50% des postes à pourvoir,
- **un concours interne** sur épreuves, pour au plus 30% des postes à pourvoir,
- **un troisième concours** sur épreuves, pour au plus 20% des postes à pourvoir.

Chacun de ces concours peut être ouvert dans l'une ou plusieurs des spécialités suivantes : « Musée », « Bibliothèques », « Archives », « Documentation ». Chaque candidat choisit au moment de son inscription au concours la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

Pour cette session, **seuls les concours externe et interne, dans les spécialités « Musée » et « Bibliothèques »** ont été organisés pour les besoins de la région Auvergne Rhône-Alpes.

2. L'ORGANISATION NATIONALE

Les concours d'assistant et d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe sont organisés tous les 3 ans.

Le concours d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe est organisé par le cdg69 pour les besoins en recrutement de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le concours du premier grade (assistant de conservation) ainsi que les examens professionnels d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade sont organisés concomitamment par le cdg73 pour les mêmes besoins.

Enfin, l'examen d'assistant de conservation du patrimoine et de bibliothèques principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne sera organisé par le cdg73 en 2017.

Les périodes d'inscription au concours et la date des épreuves écrites sont communes aux 7 centres de gestion organisateurs. Les sujets, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont les mêmes pour tous les centres de gestion organisateurs de métropole.

3. LA SESSION 2016 EN RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Le calendrier

Période de retrait des dossiers d'inscription	Du 29/05/15 au 28/10/15
Date limite de dépôt des dossiers	05/11/15
Épreuves écrites	24/05/16
Résultats des écrits	13/09/16
Épreuves d'admission	Du 03/10/16 au 07/10/16
Résultats d'admission	18/11/16

Les principaux chiffres de la session

Lors de leur inscription, les candidats aux concours choisissent le cas échéant une épreuve facultative :

	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents aux écrits (% absentéisme)	Admissibles	Seuil admissibilité	Présents à l'oral	Seuil admission	Admis
--	----------------	-------------------	-------------------------------------	-------------	---------------------	-------------------	-----------------	-------

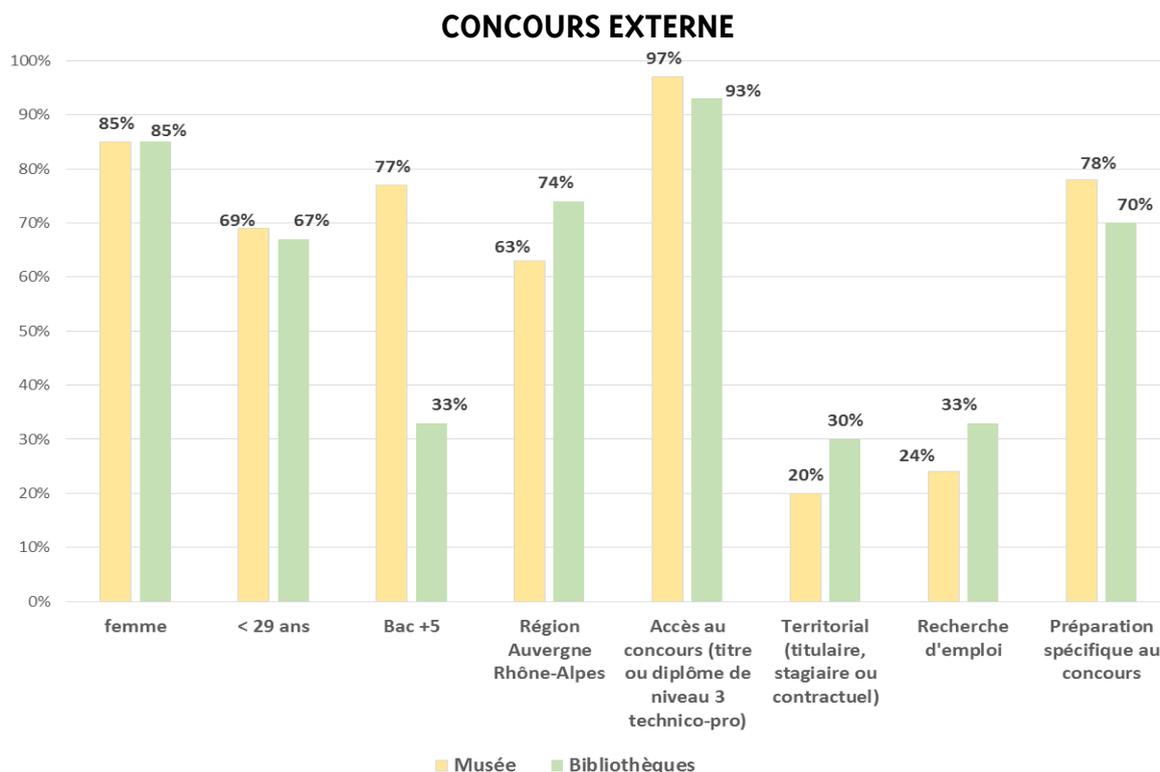
Musée	Externe	5	111	71 (36%)	13	13 / 20	12	16,17 / 20	5
	Interne	2	31	18 (42%)	6	12,7 / 20	6	14,88 / 20	2
	Total	7	142	89 (37%)	19		18		7

Bibliothèques	Externe	10	158	101 (37%)	28	11	27	13,63 / 20	10
	Interne	4	71	36 (49%)	10	11,3	10	13,81 / 20	4
	Total	14	229	137 (40%)	38		37		14

Le taux d'absentéisme aux épreuves écrites est particulièrement élevé au concours interne dans les deux spécialités. Il est de 37 % dans la spécialité « Musée » (55% en 2013) et de 40% (37% en 2013) dans la spécialité « Bibliothèques ».

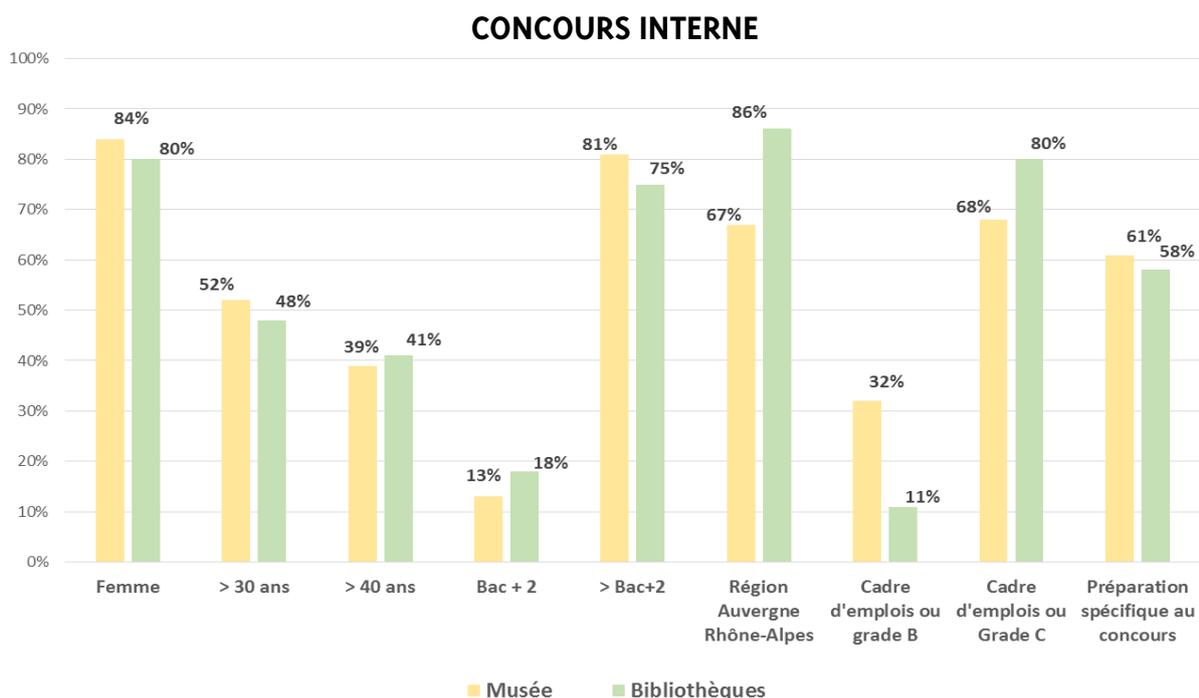
La sélectivité du concours est plus élevée dans la spécialité « Musée » avec un ratio de 12,7 candidats présents aux écrits pour un poste alors qu'il est de 9,7 pour la spécialité « Bibliothèques ».

Le profil des candidats inscrits



Le profil type du candidat inscrit au concours externe est une **femme de moins de 30 ans**, d'un niveau d'études équivalent à un **niveau I (bac +5)**, **originaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, dont l'accès au concours se fait par la détention du titre ou diplôme demandé (peu de dérogations et de demandes d'équivalence de diplôme). **Les candidats inscrits exercent déjà pour près d'un tiers (26%) en collectivité territoriale**. L'autre partie des candidats inscrits est à la recherche d'un emploi (24%) ou exerce dans le secteur privé (14%).

On constate également quelques différences en fonction de la spécialité. Les candidats inscrits dans la spécialité « Musée » sont plus diplômés (77% de niveau bac +5) que ceux de la spécialité « Bibliothèques » (33%). Les candidats exerçant déjà en collectivité territoriale sont plus nombreux dans la spécialité « Bibliothèques » mais déclarent moins de préparation spécifique que les candidats de la spécialité « Musée ».



Le profil type du candidat inscrit au concours interne est une **femme de plus de 30 ans**, d'un **niveau bac +2 à bac +5**, appartenant à un cadre d'emplois de catégorie C et originaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Des spécificités existent entre les spécialités, les candidats inscrits en « Musée » étant plus diplômés (81% ont un niveau d'études supérieur ou égal à bac+2) et proportionnellement plus nombreux dans un cadre d'emplois de catégorie B (32%).

4. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

La nature de l'épreuve

Le concours externe comporte une unique épreuve d'admissibilité, la rédaction d'une note dans la spécialité choisit par le candidat au moment de son inscription (3 heures ; coefficient 3).

Le concours interne comporte deux épreuves écrites, chacune dans la spécialité du candidat : la rédaction d'une note (3 heures ; coefficient 3) et la réponse à un « questionnaire de 3 à 5 questions » (3 heures ; coefficient 2).

Les sujets sont en ligne sur le site du cdg69, à la rubrique « Concours et examens » : <http://www.cdg69.fr/>

La notation des épreuves écrites

Les correcteurs déplorent un niveau d'expression et un niveau d'orthographe des candidats globalement assez faibles.

Les candidats sont davantage préparés que lors des précédentes sessions (76% en 2016 contre 22,03% en 2013 au concours externe et 58,9% en 2016 contre 42,5% en 2013 au concours interne). Néanmoins, la méthodologie liée à l'exercice de la note est pour beaucoup mal maîtrisée, avec une utilisation partielle du dossier, et des difficultés à extraire et surtout reformuler les idées essentielles des documents.

Les candidats éprouvent également des difficultés à identifier une problématique précise et à proposer un plan adapté aux idées essentielles à extraire du dossier.

À l'épreuve de questionnaire, les candidats ne prennent pas suffisamment de recul par rapport aux questions et formulent des réponses souvent peu construites et argumentées. Beaucoup de candidats rencontrent des difficultés à ordonner leurs idées, les réponses restant peu précises et parfois incomplètes.

CONCOURS EXTERNE

Rédaction d'une note

Spécialité MUSÉE	Nombre de copies	71
	≥15	4
	≥ 12 <15	13
	≥ 10 <12	8
	≥ 8 < 10	13
	≥ 5 < 8	18
	>0 < 5	15
	Note moyenne	8,63
	Notes ≥ 10	25 (35,2%)
	Note la plus élevée	16,00
	Note la plus basse	3,00

Spécialité BIBLIOTHÈQUES	Nombre de copies	101
	≥15	3
	≥ 12 <15	13
	≥ 10 <12	24
	≥ 8 < 10	36
	≥ 5 < 8	22
	>0 < 5	3
	Note moyenne	9,31
	Notes ≥ 10	40 (39,6%)
	Note la plus élevée	16,00
	Note la plus basse	4,00

Les notes au concours externe, toutes spécialités confondues, sont d'un meilleur niveau que lors de la précédente session.

Pour rappel, la moyenne des notes au concours externe en 2013 était de 8,29/20 dans la spécialité « Musée » et de 8,41/20 dans la spécialité « Bibliothèques ».

CONCOURS INTERNE

		Rédaction d'une note	Questionnaire
Spécialité MUSÉE	Nombre de copies	18	18
	≥15	1	1
	≥ 12 <15	3	9
	≥ 10 <12	4	2
	≥ 8 < 10	5	3
	≥ 5 < 8	4	3
	>0 < 5	1	0
	Note moyenne	9,47	11,53
	Notes ≥ 10	8 (44,5%)	12 (66,7%)
	Note la plus élevée	15,00	16,50
	Note la plus basse hors 0	4,50	6,50
Spécialité BIBLIOTHÈQUES	Nombre de copies	36	36
	≥15	2	5
	≥ 12 <15	3	8
	≥ 10 <12	7	7
	≥ 8 < 10	10	4
	≥ 5 < 8	13	7
	>0 < 5	1	5
	Note moyenne	8,65	10,13
	Notes ≥ 10	12 (33,3%)	20 (55,6%)
	Note la plus élevée	15,00	17,25
	Note la plus basse hors 0	4,00	2,75

Tout comme dans la voie externe, les notes obtenues par les candidats aux épreuves, toutes spécialités confondues, sont plus élevées qu'en 2013.

À l'épreuve de note, les candidats de la spécialité « Musée » avaient obtenu une moyenne de 8,89/20 en 2013 et de 8,65/20 pour ceux de la spécialité « Bibliothèques ».

À l'épreuve de questionnaire, le constat est identique : la note moyenne en « Musée » était de 9,86/20 et de 6,37/20 en « Bibliothèques ».

Délibérations sur l'admissibilité

À l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury a délibéré sur la fixation des seuils et le nombre de candidats admissibles par voie et par spécialité.

Dans les deux voies de concours et au regard du niveau des candidats, le jury a décidé de fixer des seuils supérieurs à 10/20.

Ainsi, dans la spécialité « Musée », 19 candidats sont déclarés admissibles :

- le seuil d'admissibilité est fixé à **13/20** pour le concours **externe** (13 admissibles)
- le seuil d'admissibilité est fixé à **12,7/20** pour le concours **interne** (6 admissibles)

Dans la spécialité « Bibliothèques », 38 candidats sont déclarés admissibles :

- le seuil d'admissibilité est fixé à **11/20** pour le concours **externe** (28 admissibles)
- le seuil d'admissibilité est fixé à **11,3/20** pour le concours **interne** (10 admissibles)

57 candidats sont déclarés admissibles pour un total de 21 postes, avec des ratios variant de 2,5 à 3 candidats pour 1 poste en fonction de la voie et de la spécialité.

5. LA PHASE D'ADMISSION

La phase d'admission comprend une épreuve obligatoire et une épreuve facultative choisie au moment de l'inscription.

1/ L'épreuve obligatoire d'entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel (**concours externe**) / sur les acquis de son expérience (**concours interne**) permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus de présentation ; coefficient 3)

NOTATION DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Spécialité « Musée »

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TOTAL
≥15	8	4	12
≥ 12 <15	2		2
≥ 10 <12	1	2	3
≥ 8 < 10			0
≥ 5 < 8			0
>0 < 5	1		1
Total candidats	12	6	18
Note moyenne	15,42	14,67	15,17
Notes ≥ 10	11 (91,7%)	6 (100%)	17 (94,4%)
Note la plus élevée	20,00	18,00	20,00
Note la plus basse hors 0	4,00	10,00	4,00

Spécialité « Bibliothèques »

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TOTAL
≥15	8	3	11
≥ 12 <15	4	2	6
≥ 10 <12	7	2	39
≥ 8 < 10	3	1	04
≥ 5 < 8	4	2	06
>0 < 5	1		11
Total candidats	27	10	37
Note moyenne	11,59	11,70	11,62
Notes ≥ 10	19 (70,4%)	7 (70%)	26 (70,3%)
Note la plus élevée	17,50	17,50	17,50
Note la plus basse hors 0	4,00	5,00	4,00

Le jury souligne le bon niveau général des candidats, disposant de bonnes connaissances à la fois techniques et organisationnelles. L'exercice d'entretien, et notamment celui de l'exposé, est bien maîtrisé par les candidats. Ces derniers ont su mettre en valeur la richesse et la diversité de leurs parcours, dans le respect du temps imparti.

Néanmoins, le jury regrette le manque de curiosité de certains candidats et la difficulté à s'ouvrir à d'autres secteurs que ceux dans lesquels ils ont forgé leur expérience professionnelle.

La durée de l'épreuve, fixée par décret, est jugée trop courte et ne permet pas d'approfondir certains points liés au parcours et aux connaissances du candidat.

En comparaison avec la session précédente, les moyennes obtenues à l'épreuve d'entretien sont plus élevées cette année dans la spécialité « Musée » (moyenne générale de 11,69/20 en 2013) mais plus basses dans la spécialité « Bibliothèques » (moyenne générale de 13,96/20 en 2013).

2/ L'épreuve facultative au choix au moment de l'inscription

- Une épreuve écrite de langues (durée 2h ; coefficient 1) consistant en une traduction en français, soit sans dictionnaire d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, grec, néerlandais, russe ou arabe moderne ; soit avec dictionnaire dans l'une des langues anciennes suivantes : latin ou grec.
- Une épreuve orale d'informatique (durée : 20 mn ; préparation : 20 mn ; coefficient 1) portant sur les multimédias et se référant à l'ancien programme de l'épreuve de traitement automatisé de l'information du concours de bibliothécaire qui se décline en 3 axes : aspects techniques/ notions générales, l'informatique et les nouvelles technologies de la communication appliquées à la spécialité choisie et le droit du traitement et de la communication de l'informatique.

NOTATION DE L'ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE DE LANGUE

	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais	Allemand	Latin	TOTAL
≥15	5	5	3	1			14
≥ 12 <15	8	2					10
≥ 10 <12	5						5
≥ 8 < 10	6				1		7
≥ 5 < 8	3						3
>0 < 5						1	1
TOTAL CANDIDATS	27	7	3	1	1	1	40
Note moyenne	11,37	15,14	18,00	18,00	8,00	4,00	12,24
Notes > 10	17 (63%)	7 (100%)	3 (100%)	1 (100%)	0	0	28 (70%)
Note la plus élevée	16,00	17,00	19,00	18,00	8,00	4,00	19,00
Note la plus basse hors 0	6,00	12,00	17,00	18,00	8,00	4,00	4,00

Sur les 43 candidats inscrits, 40 se sont présentés à l'épreuve écrite facultative de langue. La majorité d'entre eux (67,5%) sont inscrits en anglais. Parmi les candidats présents, 70% ont bénéficié de points venant s'ajouter au total des points obtenus aux épreuves obligatoires (note strictement supérieure à 10/20). En 2013, ils étaient 73,47%.

NOTATION DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE D'INFORMATIQUE

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TOTAL
≥15	1		1
≥ 12 <15	3	1	4
≥ 10 <12	1	1	2
≥ 8 < 10	1	1	2
≥ 5 < 8			0
>0 < 5			0
TOTAL CANDIDATS	6	3	9
Note moyenne	12,33	10,66	11,77
Notes >10	5 (83,3%)	2 (66,6%)	7 (77,7%)
Note la plus élevée	16,00	12,50	16,00
Note la plus basse hors 0	9,00	8,00	8,00

9 candidats se sont inscrits à l'épreuve orale facultative d'informatique. Ils sont 77,7% à obtenir des points supplémentaires à cette session alors qu'ils n'étaient que 62,5% en 2013.

6. L'ADMISSION

Suite aux épreuves d'admission, le jury s'est réuni pour la délibération finale. Compte tenu du bon niveau des candidats et de la sélectivité des concours, les seuils d'admission sont élevés.

Ainsi, dans la spécialité « Musée », 7 candidats sont déclarés admis :

- le seuil d'admission est fixé à **16,17/20** pour le concours **externe**
- le seuil d'admission est fixé à **14,88/20** pour le concours **interne**

Dans la spécialité « Bibliothèques », 14 candidats sont déclarés admis :

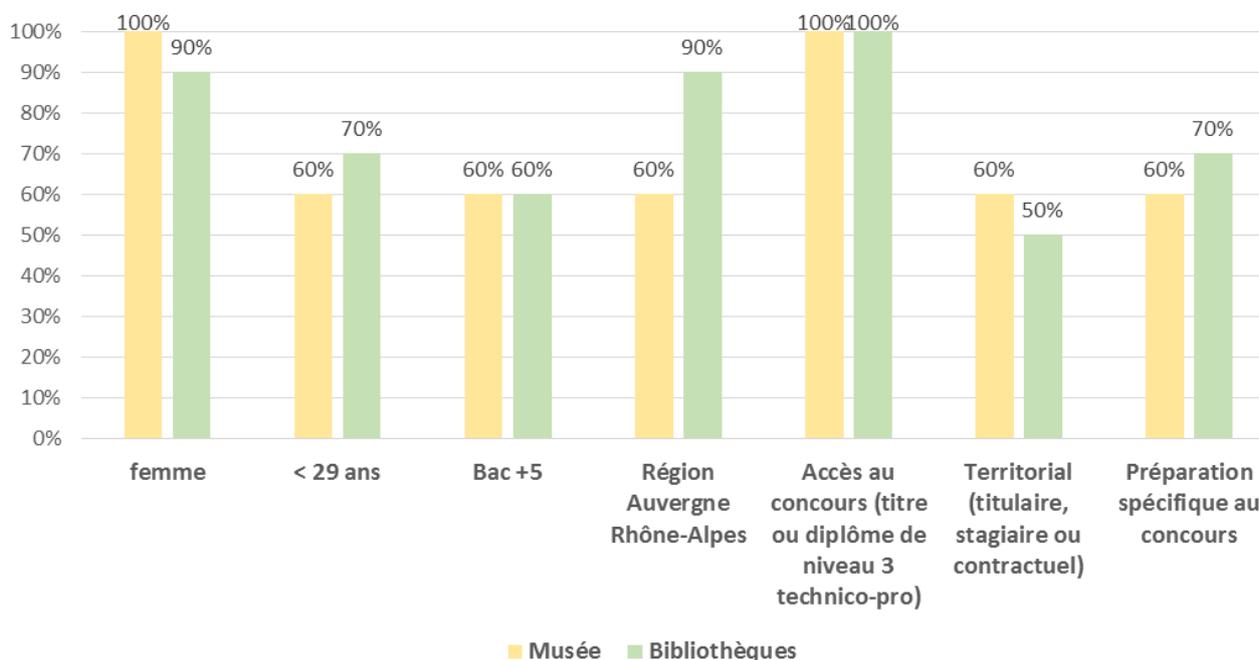
- le seuil d'admission est fixé à **13,63/20** pour le concours **externe**
- le seuil d'admission est fixé à **13,81/20** pour le concours **interne**

Le profil des lauréats

CONCOURS EXTERNE

Le profil type du candidat admis au concours externe est une **femme de moins de 30 ans**, originaire de la région Auvergne Rhône-Alpes, de **niveau bac +5**. Un lauréat sur deux exerce **déjà en collectivité territoriale** en tant que titulaire ou contractuel et déclare avoir suivi une **préparation spécifique** au concours.

Les femmes représentent 90% des lauréats dans la spécialité « Bibliothèques » (100% dans la spécialité « Musée ») et les candidats âgés de moins de 30 ans sont plus nombreux dans la spécialité « Bibliothèques » que « Musée ».



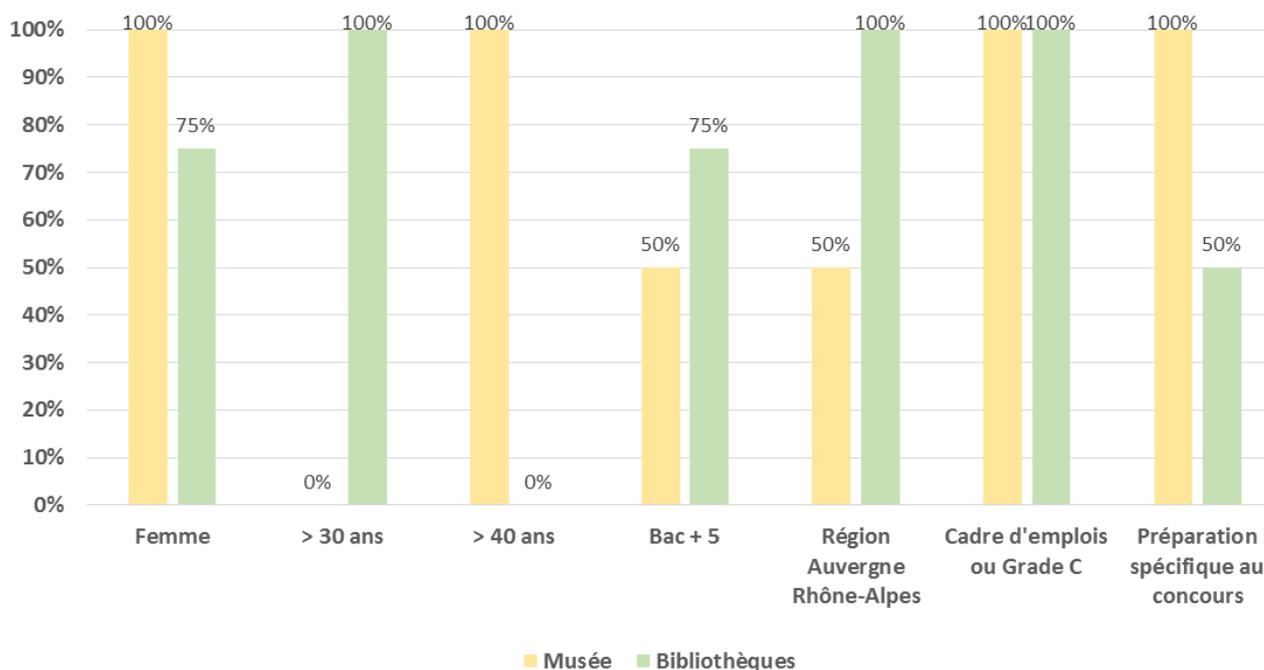
CONCOURS INTERNE

Le profil type du candidat admis au concours interne est une **femme, âgée de plus de 30 ans**, d'un niveau d'études **bac +2 au moins**, appartenant à un cadre d'emplois de **catégorie C**, ayant suivi une **préparation spécifique** au concours.

Les contrastes entre les deux spécialités sont plus marqués que dans la voie externe.

Dans la spécialité « Musée », les lauréats sont plus âgés que dans la spécialité « Bibliothèques » et uniquement de sexe féminin.

Ils sont aussi moins nombreux à détenir un diplôme de niveau bac +5, mais déclarent davantage avoir suivi une préparation spécifique au concours.



7. CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts, en tirant partie des sujets d'Annales et des informations transmises dans les rapports des présidents de jurys (accessibles en ligne sur le site du centre de gestion).

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury tient à souligner que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a conduit avec compétence et professionnalisme l'ensemble des épreuves du concours.

La Présidente du jury tient également à remercier vivement les correcteurs et les membres du jury de leur investissement et de leur disponibilité, permettant le bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 22/11/2016

La Présidente du Jury

Julie PEUGEOT

Conservateur territorial de bibliothèques

Ville de Vénissieux